



## Avis de Course

Régates «*Trophée Harlé*»

Dates : 19-20 septembre 2020

Zone : Pertuis Charentais

Organisateur : Yacht Club Classique

Grade: 5B

La mention [DP] dans une règle de l'Avis de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile* (RCV) ;
- 1.2. La partie B section II du *Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer* (RIPAM) quand il remplace les RCV du chapitre 2, ou quand un concurrent rencontre un navire qui n'est pas en course ;
- 1.3. Les réglementations régissant le trafic maritime notamment à l'approche des ports ;
- 1.4. Les Règles de Classe CCMA et les règles de la Jauge Classique JCH
- 1.5. La Charte d'éthique du YCC [DP]

En cas de contradiction avec une traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITÉ [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice, si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

### 3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des **Classes 1, 2, 3 des Yachts Classiques** telles que définies dans le règlement en vigueur du CCMA.
- 3.2. Les bateaux devront être en règle avec leur autorité nationale, armés pour une **navigation côtière et équipés d'une VHF fixe de 25W en état de marche.**
- 3.3. Les bateaux admissibles s'inscriront en ligne sur le site web du YCC <http://www.yachtclubclassique.com/> **avant le 6 septembre 2020 en fournissant toutes les informations demandées.** Les documents demandés à la confirmation de l'inscription peuvent être envoyés en format PDF par courrier électronique au secrétariat du YCC. Après cette date, pour des questions de logistique, places de port et repas, les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription tardive.
- 3.4. **Les concurrents** (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription les documents suivants :
  - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ;
  - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ;
  - une autorisation parentale pour les mineurs.



**3.5. Les concurrents étrangers** (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent être en conformité avec les règlements de leur autorité nationale et présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ;
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros ;
- Une autorisation parentale pour les mineurs ;
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition (en anglais ou français) datant de moins d'un an.

**3.6. Les bateaux accompagnateurs** doivent être assurés en responsabilité civile. Ils peuvent prendre une licence FFV ou présenter le justificatif d'assurance en responsabilité civile.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Pour le bateau	Tarif	Tarif préférentiel membres du YCC	Tarif réduit membres du YCC inscrits avant le 6/09 et accompagnateurs
<b>L inférieur à 8m</b>	70 €	45 €	35 €
<b>L de 8m à 11.99m</b>	75 €	50 €	40 €
<b>L de 12m à 14.99m</b>	80 €	55 €	45 €
<b>L 15m et plus</b>	90 €	60 €	50 €

Prestations à terre : Repas des équipages et accompagnateurs à Maison du YCC à 18h00	Tarif	Tarif réduit (inscription avant le 6/09)
<b>Par personne (YCC et autres)</b>	28 €	23 €

#### 5. PROGRAMME

**5.1.** Confirmation des inscriptions et briefing :

Date	Lieu : Maison du YCC	Heure début	Heure fin
<b>18 septembre 2020</b>	Confirmation des inscriptions	<b>17h30</b>	<b>19h30</b>
	Briefing des skippers	<b>20h00</b>	<b>20h30</b>

**Rappel :** un concurrent qui ne présente pas les tous les documents demandés pour le bateau et l'équipage ne peut être inscrit et ne sera pas classé.

**5.2. Jauge et contrôles** (Comité Technique) :

Date	Lieu	Heure début	Heure fin



### 5.3. Jours de course :

#### 19 septembre 2020 :

- Mise à disposition du comité de course à **08h25** à proximité de la bouée Ouest Minimés
- 1 ou 2 courses dans les Pertuis ;
- Amarrage à La Rochelle.

#### 20 septembre 2020 :

- Mise à disposition du comité de course à **08h25** à proximité de la bouée Ouest Minimés ;
- 1 ou 2 courses dans les Pertuis ;
- Proclamation des résultats : à partir de **16h30 à la maison du YCC.**

### 5.4. Le dernier jour de la régata aucun signal d'avertissement ne sera donné après **14h.**

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course seront disponibles en version électronique sur le site web du YCC.

## 7. LES PARCOURS

Les parcours sont du type côtier. Les marques de parcours seront disponibles en version électronique sur le site du YCC précisé en 6.

## 8. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour (un virement et un empannage).

## 9. CLASSEMENT

- 9.1. Une (1) course doit être validée pour valider la compétition.
- 9.2. Le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- 9.3. Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait avec les coefficients Ftc de la JCH publiés sur le site <http://www.jch-online.org> à la date de confirmation des inscriptions.
- 9.4. La flotte sera divisée en 2 groupes d'au moins 5 bateaux chacun: Petits Rating et Grands Rating. Un classement sera fait pour chaque groupe.
- 9.5. Cette épreuve compte pour le classement CCMA.

## 10. PLACE AU PORT

Chaque concurrent organisera ses entrées et sorties du port et réglera sa place au port directement à la capitainerie du port concerné.

## 11. LIMITATION DE SORTIE D'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas sortir de l'eau pendant le régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 12. SÉCURITÉ et COMMUNICATIONS RADIO [DP]

- **L'appel nominatif des concurrents sera fait sur l'eau par VHF sur le canal de course environ 20 minutes avant le premier signal.** Un concurrent qui ne répond pas à cet appel sera réputé absent du plan d'eau et classé **DNC** ;
- Les concurrents doivent veiller le canal VHF 16 et le Canal de Course pour recevoir, si besoin, les instructions du comité de course ;
- Un concurrent qui se retire doit le signaler au comité de course par VHF ou téléphone ;
- Les concurrents doivent porter assistance à un bateau en difficulté ;

- Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou dans tout autre format qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également à l'usage des téléphones portables ou autres dispositifs de télécommunications.

### 13. PRIX

Des prix seront remis aux vainqueurs de chaque flotte.

### 14. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### 15. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COVID 19

15.1 Chaque participant est parfaitement conscient :

- o des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- o que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- o que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19
- o que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

15.2 Un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement se retirer de la régatée et en informer l'autorité organisatrice.

### 16. CONTACT POUR L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Secrétariat du YCC : 8 rue de l'Armide, 17000 La Rochelle, 05 46 50 02 75,

mailto : [secretariat@yachtclubclassique.com](mailto:secretariat@yachtclubclassique.com)

### 17. HEURE DE LA MARÉE DURANT L'ÉPREUVE

#### LA ROCHELLE

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam. 19	00h33	0,40m	113
	06h40	6,52m	
	12h50	0,49m	
Dim. 20	18h57	6,67m	113
	01h15	0,42m	111
	07h17	6,40m	
	13h34	0,55m	
19h34	6,44m	107	

Heures d'ouverture des passerelles et portes des bassins de La Rochelle sur demande à la Capitainerie (éclusier : 06 16 46 60 26 ; bureau du vieux port : 06 03 54 00 57, VHF canal 9). Ouverture possible environ 2h avant jusqu'à 1h après PM.